



FOURNITURE DES MANUELS SCOLAIRES ET CONSEIL LOCAL FCPE

Les parents d'élèves du conseil local **FCPE** (Fédération des Conseils de Parents d'élèves) du lycée des Fontenelles de Louviers proposent la fourniture de manuels scolaires. Ce service est fourni pour les classes de secondes, de premières et de terminales, toutes sections confondues.

Le montant pour la fourniture des manuels scolaires (avec obligation de restitution pour bénéficier du service l'année prochaine) **par le conseil local FCPE est de 30€** ou 20€** en plus de l'adhésion FCPE de 17€**. Cette adhésion est valable un an (une par famille en 2023-2024).

Si le lycéen s'inscrit au dispositif Atouts Normandie par la région (**le lycéen doit faire la demande**), différentes aides lui sont fournies par la Région dont 70€** destinés à l'achat de manuels scolaires. Les 30€** ou 20€** pourront être pris sur le dispositif **Atouts Normandie** pendant leur cursus au lycée.

EN L'ABSENCE DE CE SUPPORT, VOUS AUREZ A AVANCER LA SOMME SOUS FORME D'UN CHEQUE. SANS REMISE ET PRELEVEMENT SUR LE SERVICE ATOUTS NORMANDIE AVANT LES VACANCES DE NOEL 2023, LE CHEQUE SERA ENCAISSE.

Outre l'accès aux services des fournitures de rentrée, vous devenez donc adhérent à la FCPE, première Fédération Départementale, Régionale et Nationale de parents d'élèves. Vous recevrez la publication « LA REVUE DES PARENTS » et vous bénéficierez de tous les avantages de la FCPE : aide aux familles et aux jeunes, accès à des séjours linguistiques, services d'information via site internet national et départemental.

Vous pourrez aussi :

- Participer à **la vie du Conseil local FCPE** du lycée,
- **Etre délégué(e)** des parents **aux Conseils de classe**,
- **Etre candidat(e)** à l'**élection** des représentants de parents **au Conseil d'administration** du lycée,
- **Vous impliquer** dans le fonctionnement du service de fournitures des manuels scolaires.

Notre objectif est que les parents s'associent à la vie scolaire de leurs enfants en participant à la «vie lycéenne».

MODALITES D'INSCRIPTION au service de fournitures de manuels scolaires

Des **permanences** seront organisées en juin, jusqu'à la mi-juillet, ensuite de fin août à fin septembre. Afin de vous inscrire pour l'année scolaire 2023-2024 ces jours-là puis retirer les manuels, munissez-vous :

- o de **17€** en chèque (de préférence) à l'ordre de la FCPE FONTENELLES ou en espèces si somme exacte, pour l'adhésion à la FCPE ; Cette somme comprend l'adhésion par famille pour 2023-2024.
- o d'un **chèque de caution de 100€ au cas où les manuels ne seraient pas restitués** (il vous sera rendu ou détruit à la restitution des manuels scolaires, en juin 2024) à l'ordre de la FCPE FONTENELLES **daté au 1/03/2024**.
- o d'un **chèque de 30€ (ou 20€**)** : il sera rendu ou détruit dès remise et prélèvement sur le dispositif Atouts Normandie.

UN DOSSIER NON COMPLET A L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

* avec obligation de restitution (pour bénéficier du service l'année prochaine) / ** sous réserve des montants votés par la Région Normandie



REGLES à respecter pour la fourniture des manuels scolaires*:

1. **TOUS LES MANUELS SCOLAIRES DOIVENT ETRE COUVERTS ET MANIPULES AVEC SOIN** TOUT AU LONG DE L'ANNEE.
 2. Nous mentionnons l'état des manuels scolaire remis chaque année **dans le reçu contresigné par vous ou votre enfant (preuve de la remise des manuels scolaires, nombre et état)**. Le nom de l'élève doit être inscrit **obligatoirement** dans le cadre prévu à cet effet ;
N.B. : Le nombre de manuels scolaires remis dépend du niveau, de la section.
 3. Les **pénalités** seront déduites du chèque de caution, si vous ne réglez pas directement :
 - **30€** par manuel scolaire **non rendu et/ou** manuel scolaire rendus **sans Cédérom**,
 - **15€** par manuel scolaire **détérioré**
 4. Les **manuels scolaires** et les **Cédéroms** mis à disposition devront être rapportés, selon le calendrier prévu.
 5. Les manuels scolaires ne sont pas à remettre aux surveillants, aux CPE ou à la vie scolaire.
 6. Les **redoublants doivent aussi rendre tous les manuels scolaires mis à disposition**.
 7. **Si tous les manuels scolaires** ne sont pas rendus aux dates prévues en juin/juillet 2024, le chèque de caution sera encaissé **après la fin de toutes les permanences**.
- En cas d'absence de restitution de tout ou partie des manuels fournis au titre d'une année scolaire, aucun manuel ne pourra être fourni au lycéen concerné pendant l'année scolaire suivante.



RECU DE COMMANDE DE LIVRES
ANNEE 2023/2024

Reçu d'inscription et de paiement			
Les Fontenelles - Louviers			
Nom Prénom Elève			Remarque :
	Chèque	Liquide	
Compensation de 100€			
Adhésion 17€			
Règlement manuels 20 ou 30€ si absence d'Atouts			

Ce Reçu est à conserver pour retirer vos manuels scolaires aux dates indiquées ci-dessous et comme justificatif(s) de règlement.

* avec obligation de restitution (pour bénéficier du service l'année prochaine) / ** sous réserve des montants votés par la Région Normandie